



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 14 JANVIER 1988, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 1987
3. Election au poste de Préfet
4. Système d'urgence: ligne 9-1-1
5. Situation quant au Schéma d'Aménagement
6. Règlement #15 sur le taux de taxes pour l'année financière 1988
 - 6.1 Adoption du règlement #15
 - 6.2 Taux d'intérêt relativement à la participation financière des municipalités
7. Règlement #8-7 modifiant le règlement de contrôle intérimaire
8. Demandes de modifications au Schéma et au R.C.I.
 - 8.1 Saint-Charles Paroisse: résidence pour personnes âgées et usage commercial
 - 8.2 Saint-Charles Village: zone blanche le long de la rue Union
 - 8.3 Saint-Mathieu: Maison Victor Gadbois
9. Demande d'avis de la C.P.T.A.Q.: lot P-444 à Saint-Basile
10. Avis juridique: traverses d'hiver
11. Gestion des déchets
12. Projet de Loi 88



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Demandes d'appui
 - 13.1 Ville de Dolbeau
 - 13.2 M.R.C. Memphrémagog
14. Bordereau des comptes à payer
15. Correspondance
16. Affaires publiques
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-1122

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants:

- 14.1 Nomination du secrétaire du comité consultatif d'aménagement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 1987

88-1123

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. ELECTION AU POSTE DE PREFET

Conformément à l'article 193 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est le secrétaire-trésorier de la M.R.C., monsieur Pierre Bélanger, qui agit à titre de Président d'élection.

Le Président d'élection distribue à chacun des membres du Conseil un bulletin de vote afin de procéder au scrutin secret, tel que spécifié à l'article 193 de la Loi.

Suite au premier tour de scrutin, où 14 membres sont présents, les résultats se présentent comme suit: monsieur Honorius Charbonneau 13 voix, monsieur André-Guy Trudeau 1 voix.

Conformément à l'article 193 de la Loi, monsieur Honorius Charbonneau est déclaré élu, ayant recueilli le vote affirmatif de la majorité absolue des voix des membres du Conseil. Selon les lettres patentes ladite majorité est de 8 voix.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Monsieur Honorius Charbonneau accepte la charge et remercie les membres du Conseil pour leur témoignage de confiance et prononce une brève allocution sur l'avenir de la M.R.C.

POINT 4. SYSTEME D'URGENCE: 9-1-1

Messieurs Michel Geoffrion et Jean Sicotte de Bell Canada, présentent le système d'urgence 9-1-1 et répondent aux questions du Conseil.

Durant la présentation monsieur Marcel Dulude vient occuper son siège.

Suite à cet exposé, la résolution suivante est adoptée:

88-1124

ATTENDU l'exposé des représentants de Bell Canada face à l'implantation du système d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont intéressés à connaître plus en profondeur les implications dudit système sur notre territoire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU DE demander à Bell Canada de réaliser une étude détaillée d'implantation du système d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et ce, sans frais ni obligation de la part du Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. SITUATION QUANT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le directeur général informe le Conseil que des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales ont demandé qu'une rencontre technique aie lieu, et ce, suite au règlement #14-1 modifiant le Schéma.

De plus, toujours selon lesdits fonctionnaires, il n'est pas assuré que la date de l'entrée en vigueur du Schéma ne soit pas à nouveau reporté par le Ministre. La date est actuellement fixée au 29 février 1988.

Le directeur général dépose un document réalisé en régie interne qui s'intitule "Les implications de l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement pour les municipalités locales".

POINT 6. REGLEMENT #15 SUR LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1988

6.1 Adoption du règlement #15

88-1125

ATTENDU QUE le Conseil, à la séance extraordinaire du 9 décembre 1987, a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 1988;



No de résolution
ou annotation

88-1125
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les dites prévisions impliquent une participation financière de la part des municipalités qui composent la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le montant de la participation est fixé en fonction de la richesse foncière uniformisée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller René Gendron, à la séance extraordinaire du 9 décembre 1987

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1: REPARTITION GENERALE

Une taxe générale, de ,003545 du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, de chacune des municipalités composant la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, est imposée pour fins d'administration générale pour l'exercice financier 1988.

ARTICLE 2: REPARTITION PAR SECTEUR - CODE MUNICIPAL

Une taxe spéciale de ,01271 du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, de chacune des municipalités régies par le Code municipal soit: McMasterville, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Charles Paroisse, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Denis Paroisse, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil est imposée pour les fins de services à être rendus à ces dernières où à rendre au nom de celles-ci en vertu des pouvoirs spécifiques accordés par le Code municipal et tels que déterminés aux prévisions budgétaires pour l'année financière 1988, à savoir: l'évaluation foncière et les traverses d'hiver.

ARTICLE 3: CONDITIONS ET TERMES

Les taxes imposées par le présent règlement portent intérêt, au taux annuel fixé par résolution du Conseil, à compter du trente-et-unième jour suivant l'envoi par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de la copie certifiée de la répartition des sommes dues.

ARTICLE 4: ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

88-1126

6.2 Taux d'intérêt relativement à la participation financière des municipalités

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté a adopté un règlement relativement au taux de taxes pour l'année financière 1988;

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du Code municipal, le Conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au Code

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le taux d'intérêt sur les taxes soit fixé à 1,25 % par mois, soit 15 % par année, à compter du trente-et-unième jour suivant l'envoi par le secrétaire-trésorier de la copie certifiée de la répartition des sommes dues.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7. REGLEMENT #8-7 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

88-1127

Reçu au M.A.M.
le 29/01/88

en vigueur le
14/03/88

ATTENDU QUE le règlement #8, règlement de contrôle intérimaire, est en vigueur depuis le 22 juin 1983;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un amendement audit règlement concernant la tarification reliée à la demande des permis ou certificats;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 72 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Frédéric Trépanier à la séance extraordinaire du 9 décembre 1987

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU par le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement #8-7, amendant le règlement de contrôle intérimaire, règlement #8, soit et est adopté comme suit:

ARTICLE 1:

L'article 3.5 tarification, est changé pour l'article suivant:

3.5 Tarification

La tarification suivante s'applique concernant les permis et certificats de la Municipalité régionale de comté:



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

88-1127
(suite)

- . permis de lotissement 15,00 \$
- . permis de construction
 - pour un bâtiment d'une valeur de moins de 100 000,00 \$ 20,00 \$
 - pour un bâtiment d'une valeur de 100 000,00 \$ et de moins de 200 000,00 \$ 30,00 \$
 - pour un bâtiment d'une valeur de 200 000,00 \$ et plus 40,00 \$

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. DEMANDES DE MODIFICATIONS AU SCHEMA

8.1 Saint-Charles Paroisse: résidence pour personnes âgées et usage commercial

Résidence pour personnes âgées

88-1128

ATTENDU QUE la résolution 6.12-87 de la Paroisse de Saint-Charles demandant une modification au Schéma et au R.C.I. pour permettre l'implantation d'une résidence pour personnes retraitées sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite municipalité ne possède pas de périmètre urbain sur son territoire et qu'ainsi la demande engendre de permettre l'usage demandé en territoire agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement, lors de son assemblée du 11 janvier 1988, recommande au Conseil de ne pas procéder à la modification demandée;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que, malgré la recommandation du C.C.A., on doit permettre à toutes les municipalités de pouvoir accueillir des résidences pour personnes âgées;

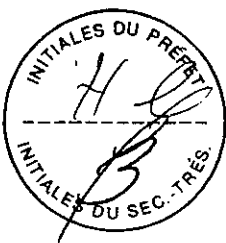
ATTENDU QUE certaines municipalités n'ont pas de périmètre urbain et que de ce fait, ce type de résidences doit être autorisé en territoire agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE modifier le Schéma d'Aménagement et conséquemment le règlement de contrôle intérimaire afin de permettre la construction de résidences pour personnes âgées en territoire agricole.

ADOpte MAJORITAIREMENT messieurs Ferdinand Borremans, Marcel Dulude, Jacques Martin, Frédéric Trépannier et Wildor Vigeant ayant voté contre la résolution.



No de résolution
ou annotation

88-1129

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Usage commercial

ATTENDU QUE la résolution 5.12-87 de la Paroisse de Saint-Charles demandant une modification du Schéma et au R.C.I. afin de permettre l'implantation d'un garage de débossage et de peinture en territoire agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement, lors de son assemblée du 11 janvier 1988, recommande au Conseil de ne pas procéder à la modification demandée;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis, comme le Comité, qu'il s'agit d'un type d'usage non-compatible avec l'affectation agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU DE ne pas modifier le Schéma et le Règlement de contrôle intérimaire pour permettre, en territoire agricole, des usages du type de celui demandé par la Paroisse de Saint-Charles.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.2 Saint-Charles Village: zone blanche le long de la rue Union

Monsieur Jacques Martin maire de Saint-Charles Village, souligne qu'il retire, pour le moment, la demande de la municipalité d'extentionner le périmètre urbain le long de la rue Union.

8.3 Saint-Mathieu: maison Victor Gadbois

88-1130

ATTENDU QUE la résolution #87-296 de Saint-Mathieu-de-Beloëil acceptant le site d'implantation de la Maison Victor Gadbois;

ATTENDU QU'une telle implantation sera réalisée dans un territoire agricole reconnu comme zone de protection au Schéma puisque située dans le boisé de Verchères;

ATTENDU QU'un tel usage entraîne des modifications au Schéma et au R.C.I. et qu'à ce titre, le comité consultatif d'aménagement lors de son assemblée du 11 janvier 1988, recommande au Conseil de reconnaître le principe d'implantation d'un usage communautaire en zone de protection en y accolant toutefois une série de critères d'implantation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE reconnaître le principe d'implantation de bâtiments communautaires du type de la Maison Victor Gadbois en zone de protection et ainsi modifier le Schéma et le règlement de contrôle intérimaire.



No de résolution
ou annotation

88-1130
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QUE le Schéma et le R.C.I. prévoient avec ce type d'implantation une série de critères visant entre autres à: éviter le morcellement agricole, limiter la dispersion, ne pas enclaver des propriétés, garder un caractère public, évaluer l'impact écologique, réaliser un minimum d'aménagement.

QU'un comité soit formé au sein du Conseil afin d'étudier plus spécifiquement l'implantation de la Maison Victor Gadbois

ADOpte A L'UNANIMITE

88-1131

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE le comité d'étude d'implantation de la Maison Victor Gadbois soit composé des membres du Conseil suivants: Monsieur Honorius Charbonneau, monsieur Marcel Lacoste, monsieur André-Guy Trudeau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. DEMANDE D'AVIS DE LA C.P.T.A.Q.: LOT P-444 A SAINT-BASILE

88-1132

ATTENDU QUE la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE dans un tel cas la Commission doit demander l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté, et ce, conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement, lors de son assemblée 11 janvier 1988, recommande au Conseil de donner un avis défavorable à la Commission

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu donne un avis défavorable à la C.P.T.A.Q. relativement à la demande d'exclusion concernant le lot P-444 à Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. AVIS JURIDIQUE: TRAVERSE DE L'HIVER

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'avis juridique de Me Armand Poupert concernant les municipalités qui doivent être impliqués dans la répartition des coûts d'entretien des traverses d'hiver sur la rivière Richelieu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Selon l'avis juridique toutes les municipalités doivent contribuer autant celles régies par le Code que la Loi. Les représentants des villes demandent de reporter à la prochaine séance la décision du Conseil de façon à mieux sensibiliser les conseils locaux sur la question.

POINT 11. GESTION DES DECHETS

Le document de travail qui devait être présenté au Conseil n'étant pas encore complet, il est convenu que ce point soit reporté à la prochaine séance.

POINT 12. PROJET DE LOI 88

Etant donné que le projet de Loi 88 tel qu'adopté en troisième lecture n'est pas encore publié, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance.

POINT 13. DEMANDES D'APPUI

L'étude des demandes d'appui est reportée à une prochaine séance.

POINT 14. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

88-1133

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #69, de chèque #2975 à chèque #3014 et chèque #S1336 à chèque #S1371 pour un montant total de 37,700.43 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

14.1 Nomination du secrétaire du comité consultatif
d'aménagement

88-1134

ATTENDU l'implication journalière du coordonnateur à l'aménagement dans tous les dossiers concernant l'aménagement du territoire en général et le Schéma en particulier;

ATTENDU QU'il est essentiel que le coordonnateur à l'aménagement participe à toutes les assemblées du comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QU'il serait ainsi souhaitable que le coordonnateur à l'aménagement agisse à titre de secrétaire du comité, et ce, à la place du directeur général;

ATTENDU QUE le secrétaire au comité consultatif d'aménagement est nommé par le Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdeleine
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin



No de résolution
ou annotation

88-1134
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le coordonnateur à l'aménagement soit nommé secrétaire du comité consultatif d'aménagement, et ce, à la place du directeur général.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 15. CORRESPONDANCE

- 1700 23-11-87 Lettre de monsieur JEAN-CLAUDE FORTIN, directeur du secrétariat, COMMISSION DE TOPONYMIE, accompagnant 5 dépliants touristique-toponymiques.
- 1701 25-11-87 Lettre de madame CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, indiquant que le règlement #14-1 a été enregistré.
- 1702 25-11-87 Lettre de madame BERNADETTE LAFLAMME, présidente, SOCIETE D'HISTOIRE DE CHAMBLY, nous informant des activités de son organisme.
- 1703 27-11-87 Lettre de monsieur MARCEL DULUDE, maire, SAINT-BRUNO, remerciant le préfet de ses bons voeux.
- 1704 27-11-87 Lettre de monsieur ROBERT BOITEAU, sec.-trés., M.R.C. CHAMPLAIN, accompagnant le règlement RG 87-9 modifiant le Schéma.
- 1705 28-11-87 Lettre de monsieur DANIEL NOISEUX, directeur, JOURNAL DE CHAMBLY, nous informant des nouveaux tarifs de publication.
- 1706 30-11-87 Lettre de madame ALINE SAINT-AMAND, conseillère spéciale, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la demande de délais pour l'adoption du budget 1988.
- 1707 03-12-87 Lettre de BELL CANADA, accompagnant un relevé de nos équipements et services.
- 1708 03-12-87 Lettre de monsieur BERNARD MOREL, chef des permis et zonage, MONT-SAINT-HILAIRE, remerciant monsieur Bernard Roy de sa collaboration.
- 1709 04-12-87 Lettre de monsieur ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, soulignant la collaboration des municipalités dans le cadre de la semaine de la municipalité.
- 1710 04-12-87 Lettre de monsieur JULIEN BUSSIERE, maire, BELOEIL, remerciant le préfet pour ses bons voeux.
- 1711 04-12-87 Lettre de monsieur OSCAR BARDIER, sec.-trés., M.R.C. BAS RICHELIEU, accompagnant la liste des membres du bureau des délégués.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1712 07-12-87 Lettre de monsieur JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accordant au nom du ministère un délai pour l'adoption du budget 1988.
- 1713 07-12-87 Lettre de madame HELENE DRAPEAU, greffier, SAINT-BRUNO, accompagnant le règlement d'emprunt #1311 pour avis du Conseil.
- 1714 07-12-87 Lettre de monsieur ARMAND POUPART, avocat, POUPART & ASSOCIES avocats, relativement au dépôt de matériaux secs à St-Mathieu.
- 1715 07-12-87 Lettre de monsieur JACQUES MARTIN, maire, SAINT-CHARLES VILLAGE, relativement à une modification aux limites du périmètre urbain.
- 1716 07-12-87 Lettre de monsieur FRANCOIS BOULAY, sec.-trés., M.R.C. MEMPHREMAGOG, accompagnant une résolution concernant l'affichage.
- 1717 07-12-87 Lettre de monsieur MICHEL BRUNELLE, sec.-trés., M.R.C. ROUSSILLON, accompagnant le règlement #1987-4 modifiant leur schéma.
- 1718 09-12-87 Documents déposés au Conseil par monsieur ANDRE-GUY TRUDEAU, maire, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à l'implantation de la maison Gadbois.
- 1719 09-12-87 Lettre de madame LISE MONETTE, directrice, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant copie du document "Index des règlements et résolutions".
- 1720 10-12-87 Lettre de monsieur MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., nous transmettant ses meilleurs voeux pour la période des fêtes.
- 1721 10-12-87 Lettre de monsieur ANDRE RANCOURT, évaluateur, MORIN ROY ASS., nous informant du nom du nouvel évaluateur pour notre territoire.
- 1722 11-12-87 Lettre de monsieur JEAN GIRARD, greffier, SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les modifications aux règlements de zonage, lotissement et construction.
- 1723 16-12-87 Lettre de monsieur MICHEL GAUDETTE, président, HABITATIONS PAREL, nous informant du changement de la raison sociale de sa compagnie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1724 16-12-87 Lettre de monsieur JEAN CANTIN, président, S.P.M., accompagnant la mise à jour de la carte d'affectation des terres.
- 1725 16-12-87 Lettre de monsieur MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant la participation au fonds de défense.
- 1726 22-12-87 Lettre de madame MONIQUE LEONARD, chef de service, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, accompagnant la mise à jour de la carte d'affectation des terres.
- 1727 05-01-88 Lettre de monsieur MARCEL BERNIER, président, F.C.M.Q., accompagnant un mémoire relativement à la situation des motoneigistes au Québec.
- 1728 05-01-88 Copie conforme de la lettre que MONSIEUR MARIO FONTAINE, chef de service, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, a expédié à monsieur J.-P. Signoré de Saint-Basile pour un usage en contravention à la Loi sur la qualité de l'environnement.
- 1729 05-01-88 Copie conforme de la lettre de démission de monsieur ANDRE CHARRON, sec.-trés., ST-CHARLES VILLAGE, adressée à monsieur Jacques Martin maire.
- 1730 05-01-88 Lettre de monsieur MICHEL FRENET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le projet de Loi 88.
- 1731 05-01-88 Lettre de monsieur HENRI-PAUL BRASSARD, maire, VILLE DE DOLBEAU, accompagnant une résolution relative au programme Centre-Ville et demandant l'appui du Conseil.
- 1732 05-01-88 Lettre de monsieur RENE BERGERON, directeur des programmes, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, en réponse à une résolution du Conseil.
- 1733 05-01-88 Résolution de SAINT-CHARLES PAROISSE, demandant une modification du Schéma et du R.C.I. pour l'implantation d'une résidence pour personnes âgées.
- 1734 05-01-88 Résolution de SAINT-CHARLES PAROISSE, demandant une modification du Schéma et du R.C.I. pour l'implantation d'une entreprise de débossage en zone verte.
- 1735 06-01-88 Lettre de madame MICHELLE MALO, service de gestion, BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, accompagnant des dépliants d'informations.



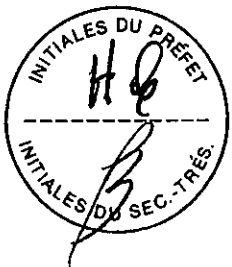
No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

1736 07-01-88 Télégramme de madame CAROLINE POULIOT,
secrétaire, COMMISSION MUNICIPALES,
relativement à la fixation des prix
face à l'enfouissement des déchets à la
carrière Miron.

PUBLICATIONS DU MOIS DE DECEMBRE 1987

Ski de fond	Guide 1988
L'informatiq	4e année, vol.3 automne 1987
Energestion	vol. 1, no 2 automne 1987
Gazette officielle du Québec	no. 50 18 novembre 1987
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. VIII, no 20 27 novembre 1987
Loisir Rive-Sud	no 44 1er décembre 1987
Muni-express	no 11 décembre 1987 - janvier 1988
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. IX, no 1 4 décembre 1987
Bélanger Sauvé avocats bulletin municipal	vol. VII, no 4 page 577 à 610 décembre 1987
Gazette officielle du Québec	no 51 25 novembre 1987
Patrimoine écologique les milieux naturels protégés au Québec	septembre 1987
Index des règlements et résolutions en regard des lois suivantes:	
- Loi sur les citées et villes	
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	
- Loi sur la fiscalité municipale	2e trimestre
L'express montérégie	no 26 décembre 1987
Gazette officielle du Québec	no 52 2 décembre 1987
Rapport annuel le conseil des services essentiels	1986/1987
Entente auxiliaire Canada-Québec rapport annuel 1985-1986	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Répertoire des membres la société pour le progrès de la Montérégie	1987-1988
Chantiers le mouvement québécois des chantiers	vol. 1, no 4 hiver 1988
URBA le mensuel de l'actualité municipale au Québec	déc. 87 - janv. 88 vol. 8, no 9
Revue québécoise d'urbanisme	vol. 8, no 2 décembre 1987
La revue municipale	vol. 65, no 12 décembre 1987
Quorum	vol. 12, no 8 décembre 1987
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. IX, no 2 10 décembre 1987
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. IX, no 3 15 décembre 1987
Municipalité ministère des Affaires municipales	décembre 1987 janvier 1988
Les publications et vidéos de la SCHL	1987
Répertoire des publications de l'Office de planification et de développement du Québec	juin 1986
Le cogité bulletin de l'association des diplômés(es) en gestion et intervention touristique	vol. 2, no 1 décembre 1987
L'itinéraire de la Montérégie A.T.R.M.	vol. 2, no 3 décembre 1987
Recherches transport bulletin d'information scientifique	novembre 1987
Liaison loisir	vol. 1, no 5 décembre 1987
Répertoire des responsables de l'accès aux documents publiés et de la protection des renseignements personnels	1988
La revue de l'A.Q.T.E.	vol. 2, no 2 décembre 1987
L'accès	vol. 3, no 1 et 2 décembre 1987
Gazette officielle du Québec	9 décembre 1987 no 53



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Gazette officielle du Québec	9 décembre 1987 no 54
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. IX, no 4 22 décembre 1987
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. IX, no 5 30 décembre 1987
Scribe	décembre 1987
Gazette officielle du Québec	23 décembre 1987 no 55
Commerce Rive-Sud	janvier 1988
Fêtes & Festivals revue de la société des festivals populaires du Québec	vol. 12, no 14 hiver 1987
Décisions C.P.T.A.Q.	vol. 1, no 4
Gazette officielle du Québec	30 décembre 1987 no 56
La lettre de sécurité routière	vol. 2, no 6 décembre 1987

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part du public.

POINT 17. VARIA

Sur ce point aucun sujet n'est apporté.

POINT 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

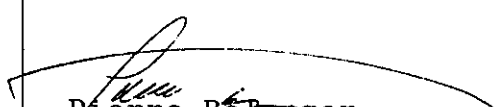
88-1135

IL EST PROPOSE PAR monsieur Jacques Martin
APPUYE PAR monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les
points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 23 heures.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu